

LA CO-CONSTRUCTION :

**Retour sur les fondamentaux
pour aller plus loin**

« La co-construction : retour sur les fondamentaux pour aller plus loin »

- **1/ Chronologie de notre compagnonnage et de notre travail en commun (CAC – RNMA)**
- **2/ Retour sur les fondamentaux**
 - Contexte
 - Définition
 - Méthode
- **3/ Aller plus loin mais aller vers où ?**

1/ CHRONOLOGIE ET REPÈRES POUR S'APPUYER SUR NOS TRAVAUX ANTÉRIEURS

- 2017-2018 : Recherche-action « la co-construction de l'action publique »
- 2019-2020 : Le Pacte pour la Transition (la co-construction à l'échelle locale)
- 2023-2025 : La recherche participative ESCAPE [Économie Solidaire Co-construction et Action Publique Émergente]

1/ CHRONOLOGIE ET REPÈRES POUR S'APPUYER SUR NOS TRAVAUX ANTÉRIEURS

- **2017-2018 : Recherche-action « la co-construction de l'action publique »**

La pierre angulaire : « la co-construction de l'action publique (définition, enjeux, discours et pratiques » étude rédigée par Laurent Fraisse

- **2019-2020 : Le Pacte pour la Transition**

Mesure 30 du Pacte

- **2023-2025 : La recherche participative ESCAPE [Économie Solidaire Co-construction et Action Publique Émergente]**

Monographies et journées d'étude finales

2/ RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX

2.1 Contexte et enjeu

Un contexte peu favorable - « les chemins escarpés de la co-construction »

- Tension entre les discours et les pratiques. Dans les discours, le terme « co-construit » est employé dans les actes, qu'en est-il ?
- Une culture politique historiquement « décisionniste » et marqué par l'imposition du « new public management » (associations gestionnaires et prestataires)
- Un contexte économique défavorable à la co-construction

2/ RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX

2.1 Contexte et enjeu

Un contexte défavorable et pourtant des enjeux forts

- La place des habitants, des citoyens et de leurs associations dans la fabrique des politiques publiques
- Entre associations et collectivités publiques, créer les conditions du dialogue pour servir l'intérêt général (et les conditions pour que le dialogue soit pris en compte... cf asymétrie des positions et rapports de force)
- Comment chacun peut participer (ou pas) à l'organisation de la vie de la cité (au delà du moment ponctuel où nous sommes dans l'isolement) ?
- Démocratie : est-ce la possibilité de dire ou de faire ? (simplement spectateur ou également possibilité d'être acteur)

2/ RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX

2.1 Contexte et enjeu

La co-construction ou la démocratie en actes

Rappel de la double approche Paul Ricoeur – Joelle Zask

« Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à **parts égales**, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage. »

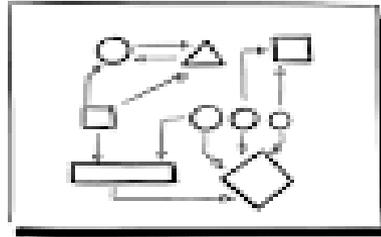
(SOURCE Paul Ricoeur et Joël Roman, *L'idéologie et l'utopie*, Éditions du Seuil, 1997)

+ Ouvrage Joelle Zask *Participer Essai Sur Les Formes Démocratiques De La Participation*

2/ RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX

2.2 Définitions

ATTENTION !
QUESTION FACILE !



CETTE POLITIQUE PUBLIQUE

A ÉTÉ CONÇUE :

- A. EN COOPÉRATION
- B. EN CO-CONSTRUCTION
- C. EN CO-DÉCISION
- D. EN CO-OPÉRATION

2/ RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX

2.3 Méthode

Première approche : le séquençage

- État des lieux, diagnostics partagé, expertise citoyenne et observatoire participatif : vers une co-production des savoirs
- Débattre publiquement des enjeux, dégager des thématiques prioritaires et préciser les modalités de la co-construction
- Valider les objectifs et les propositions. Décider d'un plan d'actions et en déterminer les moyens.
- Les enjeux du suivi et de la mise en œuvre
- Bilan commun et évaluation partenariale

3/ ALLER PLUS LOIN... MAIS VERS OÙ ?

Des perspectives de travail

- Un programme démocraties plurielles, économies plurielles (l'enjeu de la coopération)
- Un programme lié au « scénario du renforcement » (versus instrumentalisation, marchandisation, managérialisation et répression du monde associatif)

Et des mesures concrètes possibles

« Abroger le contrat d'engagement républicain et lui substituer la charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatifs »

Préconisation #16 de l'avis du CESE « RENFORCER LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS, UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE » adopté à l'unanimité en Mai 2024